



PKF
Djibouti



RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

UNITÉ-ÉGALITÉ-PAIX

Projet de Centre d'excellence d'Afrique pour l'impact sur le
développement – Djibouti



Lettre sur le contrôle interne du projet de Centre d'excellence
d'Afrique pour l'impact des comptes pour l'exercice
clos le 31 décembre 2023
(Version définitive)

	Projet de Centre d'excellence d'Afrique pour l'impact sur le développement – Djibouti (CEA-IMPACT)	
<p>Prêt n° IDA 6391-DJ Projet n° 164546</p>		
<p>Lettre de contrôle interne au titre de l'audit des comptes du projet (CEA-IMPACT) au 31 décembre 2023 Version définitive (Période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023)</p>		

Juillet 2024

pkfdjibouti.com

Sommaire

1.Revue procedures de passation des marches, de travaux, biens et services _____	13
2. Procedures des achats et decaissements divers _____	14
3. Procedures de gestion de la tresorerie _____	16
4. Procedures de gestion des immobilisations _____	17
5. Procedures de respect de reconstitution compte designe ida _____	19
6. Examen de la conformite aux dispositions de l'accord de financement du pret et aux lois et reglements en vigueur a djibouti _____	21

DE :

FIDUCIAIRE PKF DJIBOUTI
PKF DJIBOUTI HEADQUARTER, LOT 173,
HARAMOUS 1, DJIBOUTI
BP : 2976
Tél: (253) 21. 35.25.55
FAX :(253) 21.35.87.25
E-mail : info@pkfdjibouti.com

A :

Monsieur le Directeur du Centre
d'Excellence Africain en Logistique et
Transport (CEALT)

Objet : Lettre de contrôle interne au titre de l'audit des états financiers annuels de l'exercice 2023

NOTE LIMINAIRE

Monsieur le directeur du centre

En exécution de la mission d'audit des comptes et des états financiers annuels du projet de centres d'excellence d'enseignement supérieur d'Afrique pour l'impact sur le développement – Djibouti (CEA-IMPACT) que vous nous avez confiée nous avons l'honneur de vous présenter notre lettre de contrôle interne pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Nous avons revu les dispositifs de contrôle interne et vérifié les dispositions conventionnelles prévues par les Termes de l'accord de prêt conclu le 19 avril 2019 entre la république de Djibouti et la banque mondiale (BM/IDA) ainsi que les dispositions préconisées dans le Manuel des décaissements du département du contrôle financier et des directives pour l'établissements des rapports financiers et la révision des comptes des projets financés par la banque mondiale (BM/IDA) les Lois et Règlements en vigueur à Djibouti ainsi que les procédures internes du Projet (CEA-IMPACT).

C'est ainsi que nous nous sommes assurés de l'adéquation des systèmes comptables et de contrôle interne pour suivre les dépenses et les autres transactions financières et vérifier la bonne garde des biens du Projet la pertinence des documents conservés par les parties au projet concernant les transactions y relatives.

Les travaux effectués ont pour objectif de nous aider à mieux comprendre l'évolution de l'environnement du Projet et de ses diverses activités et par la même occasion de mieux cerner la fiabilité des enregistrements comptables et de l'information financière dans le but de déterminer la nature et l'étendue des travaux nécessaires à l'expression de notre opinion sur les états financiers de 2023 but essentiel de notre mission. Lesdits travaux ne sauraient être assimilés à une étude d'organisation approfondie et n'ont pas donc nécessairement pour but de mettre en évidence toutes les faiblesses éventuelles des procédures au sein du Projet.

Nous tenons à préciser que les remarques formulées en pareille circonstance sont essentiellement critiques et destinées à susciter des améliorations. En effet notre évaluation du système de contrôle interne et des procédures comptables étant orientée vers la vérification des états financiers le travail entrepris est effectué sur la base de sondages sélectifs du système comptable et des informations y afférentes et ne détecte donc pas nécessairement toutes les faiblesses du système.

Les faiblesses mentionnées dans ce rapport et pour lesquelles nous avons formulé des recommandations sont celles qui à notre avis sont susceptibles d'être améliorées

Les travaux effectués ont consisté principalement à :

- Faire un suivi en 2023 des précédentes recommandations formulées lors de l'audit externe des comptes de l'exercice 2022;
- Avoir des entretiens avec les principaux responsables concernés ;
- Recueillir et examiner les différents documents mis à notre disposition par ces derniers ;
- Analyser les méthodes utilisées pour centraliser traiter et enregistrer les différentes transactions ;
- Apprécier les contrôles mis en œuvre pour assurer la maîtrise des opérations ;
- Effectuer des sondages sur les transactions de l'exercice 2023 pour constater l'application correcte des contrôles jugés efficaces ou évaluer l'incidence des insuffisances éventuelles de contrôle.

Les domaines couverts par nos travaux ont été les suivants :

- ✓ Procédure d'évaluation du système d'information de gestion ;
- ✓ Procédures de passation des marchés de travaux de biens et des services ;
- ✓ Procédures des achats et décaissements divers ;
- ✓ Procédures de gestion de la trésorerie ;
- ✓ Procédures de gestion des immobilisations ;
- ✓ Procédures de gestion des missions et déplacements
- ✓ Procédures de reconstitution du compte désigné ;
- ✓ Conformité aux dispositions de l'Accord de financement et aux lois et règlements en vigueur à Djibouti ;

Notre présent rapport traite du fonctionnement de la structure de contrôle interne du projet CEA-IMPACT ainsi que de ses procédures comptables mises en œuvre en 2023.

Nous donnons dans la suite notre présent rapport définitif le détail de nos travaux nos principales observations et conclusions ainsi que nos recommandations s'il y'a lieu à l'issue de notre examen des points ciblés en tenant compte des remarques et réponses fournies par les responsables concernés et en y formulant notre avis final en cas de besoin.

Nous avons apprécié la précieuse collaboration des responsables du projet tout au long de notre mission et qui nous ont fourni toutes les informations et documentations nécessaires à la bonne exécution de nos travaux. Nous les en remercions vivement ainsi que l'ensemble du personnel et des divers partenaires.

Nous sommes à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous désirez concernant ce rapport.

Veuillez agréer monsieur le Directeur l'expression de notre haute considération.

Fait à Djibouti le 14 juillet 2024

Pour le cabinet PKF Djibouti



Mohamed Youssouf Aouled MBA
Commissaire aux comptes
Directeur associé

I^{ÈRE} PARTIE

EXAMEN DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE EN 2023 DES RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT DES COMPTES DU PROJET (CEA- IMPACT) AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE EN 2023 DES RECOMMANDATIONS FORMULEES SUR LES COMPTES DU PROJET (CEA-IMPACT) AU TITRE DE L'EXERCICE 2023					
No	TITRE	CONSTATS 2022	RECOMMANDATIONS 2022	ACTIONS CORRECTRICES ENTREPRISES PAR DU PROJET (CEA-IMPACT) EN 2022	Evaluation du Cabinet PKF EN 2022
1	Procédure d'évaluation du système d'information de gestion	1) Le manuel de procédures du projet ne traite pas les aspects de la comptabilité. Ce dernier devrait décrire particulièrement l'organisation comptable du projet, les méthodes de saisie et de traitement.	1) Mettre à jour ou élaborer un manuel de comptabilité financière comportant notamment l'organisation comptable du projet.	1) Le manuel de procédure administratif, financier et comptable est en cours d'élaboration Nous avons préparé un Termes de référence qui sera soumis à la BM pour Non-Objection.	1) Contrôle non satisfaisant
2	Procédures de passation des marchés de travaux biens et services	1) Les devis ou facture proforma des sociétés en concurrence avec les sociétés attributaires des demandes de cotation ne font pas une activité similaire à la vente de matériels et de mobiliers de bureau. 2) Les acquisitions de marchés de fournitures effectuées par ou pour le compte du projet constituent pour la plupart des marchés passés par consultation restreinte sans aucune transparence sur les critères de choix et de sélections des fournisseurs consultés. Et ceci ne permet pas de respecter les normes en matière de transparence dans la sélection des fournisseurs et les attributions de marchés.	1) Le projet doit avoir une base de données fournisseurs par nature d'activités qui sont connus sur le marché. A cet effet en cas de besoin une acquisition, le projet pourra consulter les fournisseurs ayant une activité professionnelle similaire. 2) Nous recommandons le respect des procédures en matière de sélection des fournisseurs conformément au code des marchés applicables à Djibouti afin d'offrir l'opportunité à tous les fournisseurs susceptibles de pouvoir réaliser un marché donné. A cet effet il y'a lieu de matérialiser la sélection des fournisseurs à travers les accusés de réception et les mailings d'envoi des demandes de cotation ou de soumission.	1) Sur ce point, vos recommandations ont été prises en compte et appliqués. 2) Sur ce point, vos recommandations ont été prises en compte et appliqués.	
3	Procédures des achats et				

	décaissements divers	<p>1) Les factures fournisseurs déjà réglées ne sont pas annulées par un visa sous forme de cachet « PAYE » précisant la date et le mode de règlement sur l'original. Ceci afin d'éviter un risque de réutilisation de la facture de façon volontaire ou involontaire.</p>	<p>1) Procéder à l'annulation systématique des factures après règlements.</p>	<p>1) Toutes les factures payées en 2022 ont été bel et bien cachetées « PAYE » et ont été annulé systématiquement sauf omission de notre part.</p>	<p>1) Contrôle partiellement satisfaisant.</p>
5	Procédures de gestion des immobilisations	<p>1) Lors de l'exécution de notre mission d'audit, nous avons constaté que l'inventaire physique des immobilisations au 31/12/2021 a été effectué et appuyé par la signature des différents responsables du Projet. Mais cet inventaire n'a pas été valorisé et rapproché avec les données de la comptabilité afin de s'assurer de la réalité de l'exhaustivité des immobilisations du projet.</p> <p>A cet effet un inventaire physique par sondage a été effectué par nos soins à la date du 09 Août 2022 ; et les constats ci-dessous ont été relevés :</p> <p>Le rapprochement entre les données du fichier des immobilisations et celui de la comptabilité a dégagé des écarts correspondant à des charges. Dans ce cadre des écritures de reclassement ont été proposées dans les comptes appropriés (voir</p>	<p>1) Procéder à un inventaire physique annuel couvrant l'ensemble des catégories d'immobilisations incorporelles et corporelles, et procéder à un rapprochement exhaustif des résultats de cet inventaire avec le fichier comptable des immobilisations ;</p> <p>Établir, à la fin de chaque année, un rapport d'inventaire synthétique qui doit préciser, en particulier, les actifs comptabilisés et non existants physiquement, les actifs existants physiquement et non comptabilisés, les biens retirés.</p> <p>Faire une analyse des matériels acquis et de distinguer ce qui doit être comptabilisés en charge ou en immobilisation.</p>	<p>1) Vos recommandations ont été prises en compte.</p>	<p>1) Nous prenons acte de vote commentaire.</p>

		<p>tableau des ajustements ci-dessus du chapitre 1 du présent rapport) ;</p> <p>L'incapacité d'inventorié l'ensemble des immobilisations constituant notre échantillon de contrôle à cause de l'indisponibilité des responsables concernés pour raison de départ en congés. A cet effet plusieurs immobilisations n'ont pas été contrôlées lors de notre intervention, il s'agit de :</p> <p>Logiciels : le projet CEA-IMPACT utilise un ensemble de logiciel regroupé en un, sous le nom de « Design Builder ». Faisant partie de notre échantillon, ce dernier n'a pas pu être contrôler pour raison d'absence des responsables informatique.</p> <p>Installations générales, agencements : lors de notre intervention, la majorité des bureaux du centre étaient fermés. A cet effet, les éléments composant ces immobilisations n'ont pas pu être contrôlés en totalité.</p> <p>Equipement Informatique : nous avons relevé que pour les équipements informatique un suivi de l'état de ces derniers n'est pas effectué. A noter que certains de ces équipements ne sont plus utilisable pour cause de mauvais état. Des ordinateurs portables de type « Lenovo » ont été donné sous forme</p>		
--	--	--	--	--

		<p>de dons à des étudiants, mais figurent toujours dans les immobilisations du projet. Ces immobilisations ne font plus parties du patrimoine du projet.</p> <p>2) La mission d'audit a relevé que les immobilisations du projet ne sont pas codifiées, ni étiquetées au nom du projet.</p> <p>3) La mission d'audit a noté que les biens acquis dans le cadre du projet ne sont pas couverts par une police d'assurance.</p>	<p>2) Nous recommandons à ce que les codifications et étiquetages soient faits en précisant sur les étiquettes le nom du Projet « CEA-IMPACT » sur l'ensemble des biens acquis.</p> <p>Nous recommandons à ce que la codification des matériels de même nature comme les ordinateurs, les régulateurs et les climatiseurs affectés à des emplacements différents ou aux consultants du projet soient effectuées individuellement (c'est à dire chaque matériel avec son code qui lui est propre).</p> <p>3) Nous recommandons au projet d'assurer les biens acquis dans le cadre du projet auprès d'une compagnie.</p>	<p>2) Les immobilisations de l'exercice 2022 disposent des codes spécifiques. Les immobilisations du projet sont codifiées, étiquetées au nom du projet contenant la valeur d'acquisition, le nom du fournisseur, la date d'acquisition, l'emplacement et la codification.</p> <p>3) Conformément à l'accord de financement du projet ACE Impact, le projet ne prend pas en compte l'assurance des biens immobilisés. Toutefois, nous allons faire appel à une compagnie de la place pour atténuer cela.</p>	<p>2) Contrôle partiellement satisfaisant.</p> <p>3) Nous prenons acte de vote commentaire.</p>
--	--	---	--	--	---

III^{EME} PARTIE

EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE CONTROLE INTERNE DU PROJET (CEA-IMPACT), DE SON SYSTEME COMPTABLE, AINSI QUE DE SES PROCEDURES COMPTABLES EN 2023

EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE CONTROLE INTERNE DU PROJET (CEA-IMPACT) DE SON SYSTEME COMPTABLE AINSI QUE DE SES PROCEDURES COMPTABLES EN 2023

Cette première partie traite les points suivants :

1. Procédure d'évaluation du système d'information de gestion ;
2. Procédures de passation des marches, de travaux, biens et services ;
3. Procédures des achats et décaissements divers ;
4. Procédures de gestion de la trésorerie ;
5. Procédures de gestion des immobilisations ;
6. Procédures reconstitution du compte désigné ;
7. Examen de la conformité aux dispositions de l'accord de financement du prêt aux lois et règlements en vigueur à Djibouti ;

1. REVUE PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES, DE TRAVAUX, BIENS ET SERVICES

Insuffisances	Risques associés	Recommandations	Commentaires des responsables du Projet	Position finale du cabinet
1. Attribution de marché				
<p>La mission a constaté que certains devant être infructueux, ont été attribué directement au seul fournisseur soumissionnaire. En conclusion au vu des dossiers contrôlés les procédures d'attribution de marches sont bien respectées.</p>	<p>- Aucun</p>	<p>- Aucun.</p>		

2. PROCEDURES DES ACHATS ET DECAISSEMENTS DIVERS

Insuffisances	Risques associés	Recommandations	Commentaires des responsables du Projet	Position finale du cabinet
<p>1. Validation d'hébergement des missionnaires turques</p>				
<ul style="list-style-type: none"> A l'issue du test des autres charges d'exploitation, nous avons relevé l'absence de liste des missionnaires turques et la durée d'hébergement dans la liasse. 	<ul style="list-style-type: none"> En l'absence de liste des missionnaires hébergés les factures des réceptions peuvent être en double. 	<ul style="list-style-type: none"> Lors de l'hébergement il est important d'établir une liste pour les missionnaires turques ou autres et ajouter dans la liasse. 	<p>L'élaboration de la liste des intervenants (missionnaires) de l'Istanbul Technical University (ITU) n'est pas une prérogative du CEALT, mais de l'équipe pédagogique de la faculté d'ingénierie. Cette équipe élabore la liste en collaboration avec l'équipe de l'ITU et nous la transmet par courrier interne toutes les trois semaines, et non semestriellement ou annuellement, comme nous l'avons demandé jusqu'ici en vain. Néanmoins, nous allons réitérer notre demande de façon officielle auprès de la faculté à la rentrée académique 2024-2025.</p>	<p>Nous prenons acte de vote commentaire.</p>

2. Annulation factures payées avec un cachet « PAYE »				
<ul style="list-style-type: none">L'UGP procède l'annulation des factures réglées par un cachet « PAYE », sauf certaines factures d'hébergement des missionnaires turques.	<ul style="list-style-type: none">Risque de réutilisation de la facture de façon volontaire ou involontaire.	<ul style="list-style-type: none">Procéder à l'annulation immédiate des factures déjà payées.	Sauf omission de notre part sur certaines factures, l'UGP procède régulièrement cette facture.	Contrôle partiellement satisfaisant.

3. PROCEDURES DE GESTION DE LA TRESORERIE

Insuffisances	Risques associés	Recommandations	Commentaires des responsables du Projet	Position finale du cabinet
1. Etats de rapprochement bancaire				
<p>1.1. Constats sur les états de rapprochements</p> <p>Lors du contrôle de trésorerie nous avons relevé un léger écart entre le solde comptable reporter sur l'état de rapprochement bancaire et le relevé bancaire établit à la clôture de l'exercice 2023 du compte BCIMR CELT USD de montant 1952 FDJ. Une écriture de régularisation a été proposée (voir les écritures d'ajustement au niveau du rapport).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de conformité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que les états de rapprochement bancaires (ERB) fassent l'objet d'un contrôle afin de s'assurer de la conformité entre les données de la comptabilité et les relevés bancaire correspondant. 	<p>Nous avons procédé à la correction de cette écriture qui était due à une conversion de change non constatée.</p>	<p>Contrôle satisfaisant</p>

4. PROCEDURES DE GESTION DES IMMOBILISATIONS

Insuffisances	Risques associés	Recommandations	Commentaires des responsables du Projet	Position finale du cabinet
1. Codification et étiquetage des immobilisations				
<p>La mission d'audit a relevé que les immobilisations du projet sont partiellement codifiées - étiquetées au nom du projet. Uniquement les biens acquis en 2023 sont codifiées - étiquetées au nom du projet. Les biens antérieurs à l'exercice 2023 n'ont pas été codifiées ni étiquetées au nom du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Non-distinction dans l'avenir des biens acquis appartenant au projet et ceux appartenant ou à un tiers ; - Difficulté de retracer facilement les matériels appartenant au Projet en cas d'inventaire physique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nous recommandons à ce que les codifications et étiquetages soient faits en précisant sur les étiquettes le nom du Projet « CEA-IMPACT » sur l'ensemble des biens acquis au nom du projet plus précisément les biens antérieurs à l'exercice 2023. - Nous recommandons à ce que la codification des matériels de même nature comme les ordinateurs les régulateurs et les climatiseurs affectés à des emplacements différents ou aux consultants du projet soient effectuées individuellement (c'est à dire chaque matériel avec son code qui lui est propre). 	<p>1) Une équipe d'inventaire a été mise en place afin d'inventorier et de codifier tous les équipements acquis au nom du CEALT, pour ce faire, une fiche d'inventaire physique est établie dûment signée par les personnes en charge. Cependant, nous avons bien vérifié que le flux d'immobilisations et comptables sont en concordance avec l'état d'inventaire des</p>	<p>Nous prenons acte de vote commentaire.</p>

			<p>matériels acquis en 2023.</p> <p>2) Les recommandations du cabinet ont été prise en compte et sont appliquées sur l'année 2023, les biens acquis par le centre ont bien et bel étiquetés selon l'emplacement, la nature, le montant, ainsi que l'affectation.</p>	
2. Assurance des immobilisations				
<p>La mission d'audit a noté que les biens acquis dans le cadre du projet ne sont pas couverts par une police d'assurance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de vol incendie perte de données inondation etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nous recommandons au projet d'assurer les biens acquis dans le cadre du projet auprès d'une compagnie. 	<p>Le centre acquière les biens au profit des facultés en fonction de leur demande, et au moment de chaque livraison, une décharge est établie et signée entre le centre et la faculté concernée, de ce fait, la responsabilité des biens acquis incombe à l'Université d'assurer ou pas ces biens.</p>	<p>Nous prenons acte de vote commentaire</p>

5. PROCEDURES DE RESPECT DE RECONSTITUTION COMPTE DESIGNE IDA

5.1. Reconstitution du compte désigné en Dollar (USD)

5.1.1 Approvisionnement du compte désigné au 31/12/2023

La Banque mondiale à travers l'IDA a effectué en 2023 un déboursement au titre du Prêt pour un montant de 4 242 525 USD (soit 753 985 764 FDJ) dans le compte désigné en Dollar américain (USD) ouvert auprès de la banque commerciale « BCIMR » sous le N° 00012 00000 10149656401 96.

Libellé	Montant en FDJ	Montant en USD
DRF 10	68 586 639	385 923
DRF 11	250 860 203	1 411 539
DRF 12	434 538 922	2 445 062
Total brut	753 985 764	4 242 525

5.1.2 État de reconstitution du compte désigné USD au 31/12/2023

La situation reconstituée en fin d'exercice est présentée comme suit :

Libellés	Montant en USD	Montant en FDJ
Fonds disponibles au 01/01/2023		
Solde compte désigné USD disponible en banque au 01/01/2023	591	104 970
Solde compte opération FDJ disponible en banque au 01/01/2023	105 881	18 817 363
Solde compte opération USD disponible en banque au 01/01/2023	121 076	21 517 766
Solde compte revenu généré CELT DJF	65 977	11 725 515
Solde compte revenu généré COE DJF	58 367	10 373 116
Solde compte opération FDJ - CELT en banque au 01/01/2023	(5 749)	(1 021 652)
Solde compte opération USD - CELT en banque au 01/01/2023	78 681	13 983 312
Solde caisse menue dépense centre au 01/01/2023	1	194
Total des fonds Disponibles au 01/01/2023	424 826	75 500 584
Décaissements de la période		
DRF 10	385 923	68 586 639
DRF 11	1 411 539	250 860 203
DRF 12	2 445 062	434 538 922
Revenue généré COE	30 918	5 494 800
Revenue généré CELT	332 435	59 080 748
Autres revenue	8 503	1 511 077
Total décaissements de la période	4 614 381	820 072 389
Total fonds disponibles de la période	5 039 207	895 572 973
Dépenses de la période		
Immobilisations incorporelles	190 082	33 781 542
Immobilisations corporelles	306 643	54 496 919
Avances & acomptes sur immobilisations	324 379	57 649 014
Achats consommés	98 144	17 442 264
Autres charges de fonctionnements	1 482 470	263 466 081
Consultants	246 366	43 784 500
Dettes de 2023 payés en 2024	(26 325)	(4 678 589)
Autres actifs	548	97 303
Concours bancaires	(32 364)	(5 751 770)
Total dépenses de la période	2 589 943	460 287 265

Solde théorique de la trésorerie au 31 décembre 2023	2 449 264	435 285 708
Solde compte désigné USD disponible en banque au 31/12/2023	2 446 612	434 814 308
Solde compte opération USD disponible en banque au 31/12/2023	360	63 985
Solde compte revenu généré COE DJF	1 905	338 567
Solde compte opération USD - CELT en banque au 31/12/2023	358	63 603
Solde caisse menue dépense centre au 31/12/2023	30	5 245
Total des soldes de trésorerie au 31/12/2023	2 449 264	435 285 708
Ecart	-	-

6. EXAMEN DE LA CONFORMITE AUX DISPOSITIONS DE L'ACCORD DE FINANCEMENT DU PRET ET AUX LOIS ET REGLEMENTS EN VIGUEUR A DJIBOUTI

Nous avons examiné le respect des dispositions de l'accord de financement du prêt de la banque mondiale (BM/IDA) N°6391-DJ du 19 avril 2019 signé au titre du Projet (CEA-IMPACT) ainsi qu'aux lois et Règlements en vigueur à Djibouti.

6.1. Mission de supervision du projet

Au cours de l'exercice 2023, le projet n'a pas bénéficié de mission de supervision.

6.2 Mobilisation des fonds sur le prêt au 31 décembre 2023

Les financements reçus par le projet sous forme de prêt s'élèvent à 753 985 764 FDJ au 31/12/2023 contre 741 944 817 FDJ au 31 décembre 2022.

Désignation	Montant en USD	Montant en FDJ
Situation des DRF au 31/12/2022	4 049 202	719 628 186
Sous total 1 : Situation des DRF au 31/12/2022 (A)	4 049 202	719 628 186
Revenue généré COE	32 112	5 707 052
Revenue généré CELT	77 422	13 759 564
Autres revenue	16 036	2 850 015
Sous total 2 : Situation des revenus générés au 31/12/2022 (B)	125 571	22 316 631
Total général des DRF & des revenus générés au 31/12/2022 (C)= (A) + (B)	4 174 773	741 944 817
DRF 10	385 923	68 586 639
DRF 11	1 411 539	250 860 203
DRF 12	2 445 062	434 538 922
Sous total 3: Total des DRF de 2023 (D)	4 242 525	753 985 764
Revenue généré COE	30 918	5 494 800
Revenue généré CELT	332 435	59 080 748
Autres revenue	8 504	1 511 289
Sous total 4 : Total des revenus générés au 31/12/2023 (E)	371 857	66 086 837
Total général des DRF au 31/12/2023 (F)= (A) + (D)	8 291 727	1 473 613 950
Total général des revenus générés au 31/12/2023 (G)= (B) + (E)	497 428	88 403 468
Total général des DRF & des revenus générés au 31/12/2023 (H)= (F) + (G)	8 789 154	1 562 017 418

Les revenus générés au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 66 086 625 FDJ soit 371 856 USD contre 22 316 631 FDJ équivalent à 125 571 USD au cours de l'exercice 2022

La Banque mondiale à travers l'IDA a effectué en 2023 un déboursement au titre du Prêt pour un montant de 4 242 525 USD soit (753 985 764 FDJ) dans le compte désigné en Dollar américain (USD) ouvert auprès de la banque commerciale « BCIMR » sous le N° 00012 00000 10149656401 96. Ces demandes de décaissements ont été introduits auprès de la Banque Mondiale/IDA à la suite des vérifications effectuées par l'Association des Universités Africains (AUA). Comme convenu dans l'Accord de financement et le procès-verbal des négociations pour chaque pays participant au projet des Centres d'Excellence d'Afrique pour l'impact sur le Développement les résultats atteints doivent être vérifiés par l'AUA. En collaboration avec divers consultants cette dernière vérifie les Résultats liés au décaissement (RLD).

6.3 . Production régulière des rapports financiers intermédiaires (RFI) semestriels et du rapport annuel d'activités de 2023 par le Projet

Les rapports financiers intermédiaires sont élaborés durant la période sous revue.

6.4 Plan de travail et du budget annuel (PTBA) et Plan de passation des marchés (PPM) de 2023

La mission d'audit a constaté l'existence du plan de travail et du budget annuel 2023 et celle du Plan de passation de marché (PPM) de l'exercice 2023 et a constaté l'existence des mails matérialisant leur validation par la banque mondiale.